

VILLE DE MONTBELIARD
DEPARTEMENT DU DOUBS
ARRONDISSEMENT DE MONTBELIARD

DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 23 février 2026

L'an deux mille vingt-six, le vingt-trois février à dix-huit heures, le Conseil Municipal s'est réuni à Pays de Montbéliard Agglomération, avenue des Alliés, dans la salle du Conseil de la Communauté d'Agglomération, sous la présidence de Madame Marie-Noëlle BIGUINET, Maire.

La convocation a été adressée aux Conseillers Municipaux et affichée le 13 février 2026.

Etaient présents :

M. Alexandre GAUTHIER, Mme Christine SCHMITT, M. Philippe DUVERNOY, Mme Annie VITALI, M. Philippe TISSOT, Mme Léopoldine ROUDET, M. Christophe FROPPIER, Mme Ghénia BENSAOU, M. Eddie STAMPONE, Adjoint
Mme Evelyne PERRIOT, M. Frédéric ZUSATZ, Mme Gisèle CUCHET, M. Rémi PLUCHE, M. Olivier TRAVERSIER, M. François CAYOT, M. Gilles MAILLARD, M. Karim DJILALI, Mme Nora ZARLENGA, Mme Priscilla BORGERHOFF, Mme Marie-Rose GALMES, M. Patrick TAUSENDFREUND, Mme Brigitte JACQUEMIN, Conseillers Municipaux

Etaient excusés :

Mme Sophie GUILLAUME avec pouvoir à M. Christophe FROPPIER
M. Rémy RABILLON avec pouvoir à M. Gilles MAILLARD
M. Bernard LACHAMBRE avec pouvoir à M. Alain PONCET
Mme Sidonie MARCHAL excusée

Etaient absents :

M. Olivier GOUSSET
Mme Hélène MAITRE-HENRIET
M. Mehdi MONNIER
M. Eric LANÇON
M. Alain PONCET
Mme Myriam CHIAPPA KIGER
M. Gilles BORNOT
M. Eric MARCOT

Secrétaire de séance : Mme Priscilla BORGERHOFF

OBJET MARCHE DE VIDEO-PROTECTION - RENOUELEMENT ET NOUVELLES <u>ACQUISITIONS</u>
--

Cette délibération a été affichée le : 26 février 2026

MARCHE DE VIDEO-PROTECTION - RENOUELEMENT ET NOUVELLES ACQUISITIONS

Monsieur Philippe DUVERNOY expose :

En 2012, la Collectivité a décidé de mettre en œuvre un Centre de Supervision Urbain (CSU) à partir duquel est exploité l'ensemble des caméras de vidéo protection installé sur la voie publique et dans certains espaces publics dont la collectivité est propriétaire.

En 2019, un déport de visualisation des caméras a été mis en œuvre au Centre d'Information et de Commandement (CIC) de Besançon pour renforcer les synergies avec la Police Nationale.

A ce jour, la Collectivité comptabilise une centaine de points vidéo composés généralement d'un dôme et d'une caméra 360 degrés pour les caméras extérieures. Ces dernières sont réparties sur le centre-ville, Les Batteries du Parc, la Petite Hollande, le Pied des Gouttes, la Chiffogne et la Citadelle. 4 caméras mobiles complètent cette installation pour traiter des situations ponctuelles. Quant aux sites municipaux équipés, il s'agit de la piscine d'été, du centre des Alliés et de la Médiathèque.

Ce dispositif a été complété en 2025 par les nouvelles caméras piétons de la Police Municipale permettant désormais une visualisation en direct par le CSU.

Parallèlement, en 2019 a été initié un plan de renouvellement des caméras équipant les différents parkings municipaux (Velotte, Alliés, Blancheries et Lizaine sud) en raison de leur obsolescence. Ces caméras (87 à ce jour) sont exploitées directement par les agents des parkings. Cependant, dans un souci d'optimisation et pour permettre également le partage de certaines caméras avec le CSU et le CIC, il a été retenu d'intégrer les besoins des parkings dans le marché.

Le marché de vidéoprotection arrive à son terme le 7 septembre 2026. Il est donc proposé de le renouveler en lançant une consultation dont la procédure de passation est celle de l'appel d'offre ouvert (seuil européen). Le contrat prendra la forme d'un accord-cadre d'une durée de 4 ans avec un maximum à 800.000 € HT, et donnera lieu à l'émission de bons de commande.

Le cabinet spécialisé NEOBE Conseil accompagnera la Ville dans l'élaboration du nouveau marché.

Ce marché portera d'une part, sur l'acquisition de nouveaux équipements vidéo et d'autre part, sur la maintenance des installations existantes et à venir.

Ce déploiement sera effectué en collaboration étroite avec les services « Bureau du Maire et de la Sécurité », « Bâtiment Logistique et Espaces Publics » et le référent sûreté de la Police Nationale.

Le montant prévisionnel des dépenses est estimé en moyenne annuelle à 40.000 € TTC pour la maintenance et 150.000 € TTC pour l'extension et le renouvellement progressif de l'existant (hors coûts de Génie-Civils et raccordements aux réseaux informatiques et électriques), parkings inclus.

Après avis de la commission compétente, le Conseil Municipal autorise le Maire ou son représentant à signer le marché à bons de commande à intervenir après lancement d'une consultation sur appel d'offre ouvert.

Pour	:	25
Contre	:	0
Abstentions	:	0

- ADOPTE -

Ont signé au registre les membres présents

Le Maire,



Marie-Noëlle Biguinet

Marie-Noëlle BIGUINET

Déposée en Sous-Préfecture le : 26 février 2026